

Mémoires et récits d'un « *vendeux* de cretons¹ » : le parcours de Jacques Hugues dans l'Est (18^e-20^e siècles)

Jean-René THUOT²

En 2004, l'archiviste Pierre Collins faisait découvrir aux lecteurs de *L'Estuaire* une curieuse chanson qui mettait en scène un habitant de la région de Rimouski, un certain Jacquot Hugues, à l'époque des premières décennies de colonisation³. Cet individu, pourtant absent des monographies de la paroisse, aurait marqué les esprits du temps au point de « se faire chanter⁴ ». Cette chanson satirique, si elle s'ancre dans la réalité historique, n'en demeure pas moins l'interprétation libre, parfois même fictionnelle, d'un parcours individuel. Qui est donc ce personnage inconnu mis en scène dans une chanson?

Le texte de cette chanson, qui pourrait apparaître comme un simple fait divers, constitue en réalité une source d'information privilégiée pour connaître non seulement l'histoire d'un individu et d'une localité, mais aussi pour comprendre les tensions entre la mémoire et la mise en récit. Dans les lignes qui suivent, nous proposons d'abord d'examiner le parcours du personnage fictif qu'est Jacquot Hugues. La démarche nous conduira ensuite à examiner les documents et traces laissés par le personnage historique de Jacques Hugues, avant de comparer les deux trames dans une dernière partie. L'opéra-

tion nous permettra de mettre au jour les mécanismes de la mémoire que révèle l'arrimage entre le personnage fictif et le personnage historique.

1- Jacquot Hugues, personnage fictif

1.1 L'histoire d'une chanson

La chanson « Jacquot Hugues » a été publiée une première fois en 1865 dans un recueil assemblé par le folkloriste Ernest Gagnon (1834-1915). Intitulé *Chansons populaires au Canada*, ce volume maintes fois réédité renferme le fruit d'une collecte de chansons folkloriques où l'auteur met à contribution ses propres observations et celles d'un réseau d'érudits locaux. Les trois pages consacrées à cette chanson, coiffées simplement du titre « Jacquot Hugues », s'ouvrent sur cette note explicative de Gagnon :

Jacquot Hugues n'est pas un être fictif; il a bien réellement existé, et vécu de longues années dans le comté de Rimouski, où il est mort il y a une vingtaine d'années, sans laisser de postérité.

Il est bon de savoir que c'était un être bien original que ce Jacquot Hugues. Il était grand de taille, et, quoique français de naissance, on l'appelait le *sauvage*, à cause sans doute de son teint

très-basané, mais aussi à cause de ses allures excentriques et de sa coutume de porter des *mitasses*, avec ornements en babiche.

Il lui arriva un jour de s'emparer d'une baleine. Après qu'il l'eut dépecée et qu'il en eut extrait l'huile et la graisse, ses voisins s'en vinrent chez lui pour se partager le résidu, les *cretons*⁵, comme cela était d'usage; mais voilà mon Jacquot Hugues qui ne veut pas donner mais bien vendre ses cretons, et qui se met en frais de peser sa marchandise avec une *romaine*⁶. C'en était bien assez pour se faire chanter; néanmoins la verve des bardes de l'endroit se contint pour le moment; mais lorsque, à quelque temps de là, on entendit dire que Jacques Hugues, le *sauvage*, le *vendeux* de cretons, faisait des démarches pour se faire élire membre du parlement, toute digue fut rompue, et les couplets que l'on va lire volèrent de bouche en bouche, si bien que je les ai entendu chanter à plus de cent lieues de l'endroit où ils furent composés⁷.

Gagnon livre ensuite les couplets de la chanson, accompagnés d'une portée qui dicte le rythme⁸ :

Dans l'comté de Rimouski,
À l'élection nouvelle,
Jacquot Hug's s'est présenté :
Il sentait la balaine!
Il avait pour réconfort
Tous les cretons de son bord.
Romaine, romaine, romaine!...

Quand il était cantinier,
Il vendait de l'eau forte;
Il savait la baptiser
Sans demander main-forte :
C'est P'tit Paul qui charriait l'eau,
Madam' rinçait le tonneau...
A force, à force, à force!

Il ne se souvenait plus
De ses mitass' à franges;
Il eut donné ses écus
Pour entrer dans la chambre
C'est c'qu'on n'aurait jamais vu :
Un sauvage d'être élu!
Peau noire, peau noire, peau noire!

En s'en revenant chez lui
Il faisait la grimace;
Le mond' s'est bien aperçu
Qu'il avait le cœur flasque.
Il dit qu'il en a vendu,
Mais à présent n'en vend plus.
Attrape, attrape, attrape!

Qu'en a composé la chanson,
C'est un garçon de gloire;
Il ne vous dit pas son nom :
Ca vous reste à savoir.
Il espèr' que ses amis
Chanteront tous avec lui :
Romaine, sauvage, peau noire!

D'autres témoignages indiquent qu'à l'époque où Gagnon publie son recueil, le personnage fictif de Jacquot Hugues avait déjà laissé sa trace dans l'imaginaire de la région, mais un peu plus à l'est, à la hauteur de Matane. Un rapport d'arpenteur associait ainsi son nom à un ruisseau du canton matanais de Cherbourg dès 1859⁹; cette désignation toponymique est confirmée en 1864, à la faveur d'un rapport d'inspection des côtes par le com-

missaire des pêches, Pierre Fortin¹⁰. Précisément dans ces mêmes années, le premier prêtre-desservant de Sainte-Félicité, Antoine Chouinard (1838-1901), rédige quelques notes historiques dans lesquelles il raconte la toponymie en prenant appui sur les mémoires locales; le ruisseau Jacquo-Hugues est du lot¹¹. La personnification de Jacques Hugues dans cette légende diffère toutefois quelque peu de celle établie dans la chanson :

Ruisseau Jacquo-Hugues. Le premier in[di]vidu qui alla s'établir en cet endroit s'appelait, dit-on, de ce nom, et donna, dit la légende, son nom au [...] petit ruisseau. On rapporte que cet individu passait un peu pour sorcier, il demeurait toujours seul dans sa cabane, faisant la pêche seul; les autres personnes venues aussi dans cet endroit pour pêcher, prenaient plaisir à le tourmenter, entre autres choses, dit la légende [...] les pêcheurs se faisaient une joie, une fois le dit sorcier endormi, de soulever sa cabane et de la transporter plus loin, laissant mon Jacquo à la belle étoile¹².

Dans les décennies qui suivent, toutes les cartes officielles publiées – produites notamment pour le Département des terres de la couronne de la Province¹³ – emboîtent le pas en associant ce ruisseau de la paroisse Sainte-Félicité¹⁴ à Jacques Hugues (sous le vocable « Jaco-Hugues », ou « Jacquot-Hugues »). Enfin, les arpenteurs signalent la présence d'un hameau du même nom à l'embouchure de ce même ruisseau du canton de Cherbourg au début du 20^e siècle¹⁵.

Le parcours gaspésien de Jacquot Hugues se poursuit encore plus à l'est avec Charles Lescelleur (1847-1925¹⁶), un agent de la William Fruing and Company (vouée à l'exploitation de la morue). Originaire de l'île de Jersey, il parcourt la côte nord-gaspésienne à compter de 1875 dans un axe s'étirant de Grande-Vallée à L'Anse-au-Griffon, recueillant une quarantaine de chansons sous forme manuscrite, parmi lesquelles figure « Jacquot Hugues¹⁷ ». Mis à part quelques légères modifications touchant la ponctuation et la syntaxe, la version captée par Lescelleur reproduit pratiquement de manière intégrale celle du folkloriste Gagnon, coiffée du même titre avec ses cinq couplets. Une seule exception est remarquable au premier couplet : au lieu d'avoir « tous les cretons de son bord » (en référant à l'acte manqué du partage des restes de la baleine), on suggère plutôt qu'il avait « tous les cretins de son bord », modification portant plutôt le regard sur la qualité des électeurs qui appuient Hugues « à l'élection nouvelle¹⁸ ».

1.2 *Réminiscences jacquelines*

Au 20^e siècle, l'ethnologue et folkloriste Luc Lacourcière (1910-1989) fait émerger le fantôme de Jacquot Hugues à la faveur d'une récolte de témoignages sur le folklore dans le Bas-Saint-Laurent¹⁹. Ernest Roy (1900-1976), un habitant de 58 ans de la paroisse Saint-Fabien, chante pour l'équipe de Lacourcière quatre couplets d'une chanson rebaptisée « À l'élection nouvelle²⁰ ». Roy ramène les cretons à l'avant-plan : « Jacquot Hugues » devient « Jacques Corton », qui avait « tous les cortons de son bord ». Cette version anonymisée de la chanson porte le poids du temps :

elle est marquée à la fois par les traits de prononciation et l'évolution du vocabulaire, en plus de quelques trous de mémoire. La structure de base de la chanson couchée par Gagnon dans son recueil en 1865 demeure pour l'essentiel préservée. Le fil conducteur se recentre toutefois sur l'échec électoral²¹, Roy faisant l'économie du deuxième couplet sur les fonctions de cantinier du personnage²².

En 1970, parallèlement aux travaux de l'équipe de Luc Lacourcière, la légende de Jacquot Hugues, personnage du comté de Matane, ressurgit à la faveur d'une publication soulignant le centenaire de la paroisse Sainte-Félicité. Les notes du curé Chouinard consacrées à Jacques Hugues sont alors reproduites, à quelques lignes près. Le comité responsable de la publication sollicite à cette occasion l'abbé André-Albert Dechamplain (1900-1986), à la fois professeur, botaniste et généalogiste au Séminaire de Rimouski, pour éclairer plus avant le personnage. L'abbé ressuscite alors la chanson « Jacquot-Hugues », telle qu'immortalisée par Ernest Gagnon au 19^e siècle. Sans cautionner ni déprécier l'histoire du pêcheur-sorcier mis au jour par le comité, l'abbé Dechamplain explique qu'il a pu corroborer « l'histoire des cretons de baleine » de la bouche d'un habitant de Sainte-Luce – l'abbé est d'ailleurs lui-même Luçois – avant d'en trouver le fondement dans le répertoire de chansons de Gagnon. La chronique qu'il produit pour le comité du centenaire est d'ailleurs fortement appuyée sur la note explicative publiée par le même Gagnon en 1865, agrémentée de quelques ajouts et altérations.

Sur la forme, Dechamplain apporte plusieurs changements à la ponctuation et à la syntaxe de l'introduction de Gagnon; il se permet également de rafraîchir quelques formulations (par exemple, « verve des bardes » devient « verve des rimeurs »; « toute digue fut rompue » devient « toute gêne disparut », etc.) et, enfin, de revoir le vers final (« Romaine, sauvage, peau noire » devient ainsi « Romaine, romaine, romaine²³ »). Sur le fond, les recherches généalogiques de l'abbé lui ont permis de suggérer qu'Hugues était probablement un habitant établi à Sainte-Luce et qu'il y serait décédé en 1854. Il termine en soulignant la participation du même Hugues au conseil de fabrique de la paroisse Saint-Germain de Rimouski en 1803²⁴. Mais la plus importante des modifications apportées par Dechamplain à cette présentation de la chanson demeure le titre, devenu « Complainte de Jacquot Hugues » – alors qu'il s'agit plutôt d'une chanson à caractère satirique. Le temps de soustraire quelques points d'exclamation, l'abbé luçois a donné une gravité *a posteriori* à cette chanson. En bout de ligne, la chanson et la légende du personnage de Jacques Hugues se trouvent amalgamées dans cette monographie félicitoise, sinon dos à dos; les liens entre le pêcheur-sorcier du comté de Matane et le « *vendeux* de cretons » de Sainte-Luce restent tout de même ténus.

Actuellement, à Sainte-Luce, tout laisse croire que la chaîne de transmission de la chanson satirique se serait éteinte avec ces notes de l'abbé – qui explique lui-même à l'époque qu'elle était dorénavant réduite au statut de simple anecdote. L'histoire du « *vendeux*

de cretons » n'a pas été récupérée dans les monographies sur Sainte-Luce publiées depuis les années 1970, et ce, en dépit des échanges entre les différents auteurs et l'abbé Dechamplain²⁵. Les citoyens interrogés dans le cadre de notre propre enquête sur cette légende ne connaissaient pas le personnage. Du côté de Sainte-Félicité, la mémoire associée de nos jours à « Jacquot Hugues » est également brouillonne ou lacunaire, cela en dépit de son évocation dans la monographie paroissiale de 1970. Les familles anciennes du hameau Jaco-Hugues ignorent l'origine du toponyme; certains réfèrent au livre du centenaire, alors que d'autres relaient l'hypothèse du *sauvage* soulevée par la chanson reproduite en annexe par A.-A. Dechamplain, où le personnage de Jacquot Hugues devient un Amérindien à part entière²⁶.

Ainsi, quelque 150 ans après la parution du recueil de chansons populaires de Gagnon, la rédaction des notes historiques de Chouinard, la mise au jour du chansonnier de Lescelleur, l'apparition de marqueurs toponymiques et le témoignage d'Ernest Roy, l'existence du personnage de Jacquot Hugues demeure mystérieuse. Si, selon les mots d'Ernest Gagnon, le personnage a « bien réellement existé », l'étude de son parcours pourrait fournir des pistes d'interprétation pour comprendre l'origine et l'évolution de l'imaginaire qui lui est rattaché. Ce récit du parcours *historique* de Jacques Hugues doit nous permettre, à terme, de circonscrire le profil social de cet homme qui inspire ses contemporains. Plus avant, cette étude permettra de mettre en lumière certains facteurs (origines,

statut socioprofessionnel, implications, intérêts) favorisant la satire d'un individu par sa collectivité.

2- Jacques Hugues, personnage historique

2.1 Le parcours de la famille

Hugues dans l'Est-du-Québec

Avant 1860, les archives disponibles attestent de la présence de deux hommes qui portent le nom de Jacques Hugues sur un territoire qui s'étend de La Pocatière à Sainte-Anne-des-Monts. Le premier a laissé peu de traces, alors que le second, son fils du même nom, correspond au profil de l'habitant de Sainte-Luce décédé en 1854 identifié par A.-A. Dechamplain²⁷. Rien ne confirme toutefois que la chanson ait pu être inspirée uniquement par le fils, qui a vécu en grande partie au 19^e siècle. Notre enquête a pris soin d'établir le profil du fils en éclairant du même coup celui du père, de manière à mettre au jour de possibles analogies ou caractéristiques susceptibles d'éclairer notre analyse.

Fils de Jacques (père²⁸) et de Madeleine Ruest (1746-1804), Jacques Hugues fils (v. 1767-1854) passe son enfance dans la région de Rimouski. Par sa mère, il est apparenté à deux familles pionnières de la région, les Ruest et les Dutremble dit Desrosiers, qui occupent des terres sur le rivage rimouskois depuis la première moitié du 18^e siècle²⁹. Ses oncles et tantes Ruest ont notamment épousé des membres des familles Lepage³⁰, Saint-Laurent et Lavoie, toutes à l'avant-scène de la colonisation de la région.

En dépit de la notoriété de ce réseau maternel, le mariage des parents de Jacques Hugues n'a pas

été consigné dans les registres paroissiaux ou les greffes de notaires, contrairement à ceux des sept frères et sœurs de sa mère. Cette absence s'explique potentiellement par la trajectoire énigmatique du géniteur, Jacques Hugues père. Aucune des séries documentaires disponibles ne nous a permis d'identifier son lieu d'origine, pas plus que la date de sa naissance, de son mariage ou de sa mort. On n'a pu retracer ni son lieu de résidence, ni sa profession, ni son réseau de parenté, ni même le lieu de son inhumation! Aucun acte notarié ou religieux le mettant directement en cause n'a pu être repéré – incluant le baptême de ses propres enfants. Même si la tenue irrégulière des registres paroissiaux bas-laurentiens au 18^e siècle³¹ et l'absence de notaires résidents peuvent en partie expliquer ces lacunes documentaires, le fait de ne trouver aucun marqueur pour qualifier une trajectoire individuelle dans le monde préindustriel québécois demeure un phénomène exceptionnel. Cinq mentions attestent néanmoins de son existence : il apparaît comme témoin dans le contrat de mariage de son beau-frère Antoine Ruest en 1767³², il figure comme débiteur d'un chirurgien dans un registre où on le dit « mort pauvre³³ », il est cité comme décédé au remariage de sa veuve en 1774 et, enfin, mentionné comme père au mariage de ses enfants Véronique (1795) et Jacques fils (1798). Enfin, le même contrat de mariage de son beau-frère Ruest nous révèle que les parents de Jacques Hugues fils sont analphabètes.

La trajectoire obscure de ce père soulève différentes hypothèses. Aurait-il mené une carrière de pêcheur, qui expliquerait en

partie les absences³⁴? L'hypothèse du pêcheur prend du galon chez ceux qui ont cherché à établir l'ascendance de cet homme : tous les répertoires généalogiques associent (ou confondent carrément) Jacques Hugues père avec son contemporain Jean Hugues, un pêcheur de la Côte-du-Sud originaire de Saint-Malo³⁵. Or, bien que l'hypothèse ne puisse être exclue, aucun document n'a permis d'attester la filiation entre les deux hommes ou entre leurs descendes respectives³⁶.

Au moment où Madeleine Ruest se remarie en 1774 à Louis Gasse, les enfants du couple Hugues/Ruest n'auront pratiquement pas connu leur père ou les membres de sa fratrie (s'il en avait). Cette nouvelle union participe à intensifier les liens des enfants Hugues avec les anciennes familles du terroir. Lui-même fils d'un des premiers concessionnaires de la seigneurie, Gasse possède une terre voisine de Jean Pineau, son beau-frère³⁷; les liens tissés avec cette famille auront un impact sur la trajectoire du jeune Jacques Hugues; nous y reviendrons plus loin.

À Jacques (v. 1767) et Véronique (v. 1771) s'ajoutent deux autres enfants, fruits de l'union Gasse/Ruest : Isaac (n. en 1778) et Marie (n. en 1780). En dépit de cette fraternité élargie, Jacques fils entretient des liens plus étroits avec sa sœur Véronique, issue du *premier lit*³⁸. Jacques Hugues fils se marie lui-même en 1798 avec Thérèse Saint-Laurent (v. 1764-1850), une veuve de 34 ans, prenant pour témoins ses oncles maternels Antoine Ruest et Toussaint Saint-Laurent, en dépit du fait que son

beau-père Louis Gasse soit toujours vivant³⁹. Le couple, qui fera 52 ans de vie commune⁴⁰, demeurera sans postérité.

2.2 L'itinéraire de Jacques

Hugues fils, homme public

L'étude des processus de reproduction sociale dans le monde préindustriel offre de multiples exemples de mobilité sociale, ascendante ou descendante. Plusieurs facteurs peuvent intervenir dans les parcours, notamment le contexte dans lequel se déploient les processus (milieu physique, époque, conjoncture, etc.), mais également les atouts détenus et mis en œuvre par les acteurs pour déterminer leur trajectoire (aptitudes, caractère, attributs physiques, niveau de richesse, réseaux de sociabilité, niveau d'instruction, etc.).

Dans le cas de Jacques Hugues, l'absence du père aurait pu avoir l'effet d'un recul dans le processus d'établissement et d'accumulation normalement observé en contexte de colonisation. Rien ne porte à croire que Jacques Hugues fils ait pu bénéficier d'un héritage (en argent ou en biens immeubles) de son père, « mort pauvre ». Il semble pourtant parvenir à s'assurer la propriété de terres relativement tôt : un arpentage réalisé en 1791 pour le compte du propriétaire de la seigneurie de Rimouski révèle qu'il possède une terre dans la seconde concession, tout juste ouverte⁴¹. L'année suivante, il est au cœur d'une nouvelle opération d'arpentage initiée cette fois-ci par les autorités coloniales en charge de la voirie :

Les habitants nommés Jacques Hugues, Pierre St Laurent, Proux et Gabriel St Laurent qui ont pris et cultivent des terres à la

seconde concession m'ont représenté, par une requête, qu'ils n'ont point de route pour arriver à leurs dites terres et requièrent que je leur en place une sur la ligne entre la terre de l'église et celle de Charles Lepage, où le terrain est plus avantageux⁴².

Aurait-il bénéficié du parrainage d'un oncle, possiblement l'un de ceux qui assistent à son mariage⁴³? Si son mariage contribua à renforcer les liens avec la famille Saint-Laurent, il lui apporta également un autre actif : en échange d'une rente, l'ex-beau-père de sa femme lui fait donation en 1799 de sa terre de quatre arpents et demi de front avec une maison et des bâtiments de ferme⁴⁴. Avant 1802, Jacques Hugues devient propriétaire d'une autre terre de deux arpents de front à l'Anse-au-Lard⁴⁵ – sur une portion du territoire qui appartiendra bientôt à la nouvelle Sainte-Luce –, sur laquelle il fixera sa résidence définitive. Cette terre, recoupée par le ruisseau à la Loutre, qui alimente le moulin à farine situé à proximité, s'avance sur un plateau qui offre un accès privilégié au fleuve, dans un secteur où les sols sont parmi les meilleurs de la région⁴⁶.

Cette capacité de Jacques Hugues à s'établir témoigne de ses aptitudes et de son caractère; ce sont ces mêmes qualités qui lui valent probablement une place sur la scène publique locale. Dès l'an 1800, âgé d'environ 33 ans, il est coopté au conseil de la Fabrique Saint-Germain de Rimouski; or, l'élection de marguilliers dans la jeune trentaine demeure un fait d'exception dans le monde préindustriel. Le recrutement de Hugues peut signifier qu'il a des qualités qui

le démarquent de ses semblables – et ce n'est pas la capacité à lire ou à écrire dans son cas. La fréquentation du conseil des marguilliers lui offre un rapport privilégié avec les acteurs socioéconomiques de premier plan de la région. Cultivateur et propriétaire foncier au début de sa vie active, il devient marchand à compter des années 1810⁴⁷, usant à bon escient de ses relations avec les notables régionaux, parmi lesquels on compte des représentants des familles Lepage, Saint-Laurent, Lavoie, Langlois et Dechamplain. Sollicité pour agir comme parrain de nouveau-nés par ses parents et voisins, Hugues commence à apposer sa signature au bas des actes religieux – et de plusieurs contrats notariés – à compter des années 1820⁴⁸; cette compétence qu'il développe participe à le démarquer de la grande majorité de ses contemporains. Cette distinction dans la sphère publique le fait émerger comme l'un des représentants légitimes de la communauté de Sainte-Luce à naître, alors qu'il accueille sur sa propriété de l'Anse-au-Lard, en 1829, le délégué de l'évêque de Québec pour établir le projet de fondation d'une nouvelle paroisse à l'est de Rimouski⁴⁹. Dans la foulée, il accède au corps des officiers de milice en 1831 avec le titre de capitaine; cette commission des autorités coloniales n'est probablement pas étrangère à ses relations privilégiées avec les Pineau et les Lepage⁵⁰. C'est à ce titre que Jacques Hugues présidera les assemblées populaires locales à compter des années 1830, en plus d'agir comme porte-parole dans diverses démarches touchant plus particulièrement la voirie⁵¹. Dans les années 1840, il siège à la cour des commissaires des petites causes de la paroisse

Sainte-Luce⁵² et au conseil d'organisation électorale de la même localité en 1847⁵³. Il termine son parcours dans la milice sédentaire avec le titre de major⁵⁴. Au crépuscule de sa vie, Jacques Hugues fils était assurément connu de tous ses contemporains, fort d'une implication de premier plan dans les institutions publiques de sa communauté.

3- Les chemins sinueux de la mémoire : chanson et légende à l'épreuve des faits

La trajectoire de Jacques Hugues, telle que présentée, ne peut expliquer à elle seule le passage du personnage historique au personnage fictif mis en récit par la chanson ou par la légende. Dans ce qui suit, nous observerons d'abord les rouages de la transmission de « Jacquot Hugues », avant d'ausculter les processus de construction des récits (chanson, puis légende), en restant à l'affût des points de convergence entre le personnage fictif et le personnage historique.

3.1 La chanson de « Jacquot Hugues »

3.1.1 Les chemins sinueux de la mémoire d'un personnage

Le folkloriste Ernest Gagnon, premier à mettre sur papier le personnage, aurait potentiellement recueilli la chanson par le truchement de son collaborateur bas-laurentien Joseph-Charles Taché (1820-1894), à la fois médecin, écrivain et politicien bien connu de l'époque⁵⁵. Toutefois, si l'histoire a été recueillie par Taché, il est difficile de spéculer sur sa source, dans la mesure où Taché fréquentait des gens de différents milieux, à la fois en sa qualité de médecin et de représentant à la chambre d'Assem-

blée de la province. Par ailleurs, Gagnon souligne dès les premières lignes de sa note explicative que Hugues serait mort « il y a une vingtaine d'années ». Son recueil de chansons populaires ayant été publié en 1865, cette balise nous reporte vers 1845, époque où Jacques Hugues se retire progressivement de la vie publique. Selon toute vraisemblance, la chanson « Jacquot Hugues » circulait avant la mort du personnage et son décès a dû survenir dans une relative indifférence.

La captation de la chanson par Charles Lescelleur au tournant du 20^e siècle intrigue : le fait qu'elle ait traversé les décennies atteste de sa popularité locale. « Jacquot Hugues » apparaît alors au sein d'une quarantaine de transcriptions de cet agent de la William Fruing, qui côtoyait des pêcheurs de tous les recoins de l'estuaire. Il n'est pas farfelu de prétendre que la chanson ait pu être relayée par des pêcheurs, qui parcourent de longues distances – d'autant qu'elle met en scène une histoire de baleine. Qui sait si un pêcheur originaire de Rimouski n'a pas colporté l'histoire vers l'est, à la faveur de ses entreprises de pêche? Plusieurs phénomènes de migration sont observables à cette époque dans l'Est-du-Québec, alors que la localité gaspésienne de Sainte-Anne-des-Monts représente l'une des têtes de pont de ces mouvements⁵⁶. Ces migrations participent à la diffusion de la culture folklorique, qui par essence appartient à l'oralité.

Cette même tradition orale est également à la source du filon révélé par Luc Lacourcière en 1958 lorsqu'il fait la rencontre d'Ernest Roy. Ce dernier, qui livre à cette

occasion une cinquantaine de chansons, en plus de contes et de légendes, fait entendre l'histoire des cretons de baleine de Rimouski dans la première douzaine qu'il chante. Rien d'étonnant lorsque l'on constate les liens étroits qui unissent les premiers colons fabiennois des années 1830-1840 aux habitants de la côte rimouskoise... Les ancêtres paternels et maternels d'Ernest Roy ont été du groupe des premières familles à coloniser le territoire de Saint-Fabien; or, ils ont partagé ces premières heures avec les membres des familles Baquet, Côté et Langlois, qui connaissaient bien les histoires de baleines du coin⁵⁷. Le réseau de transmission sera particulièrement fertile chez les Roy, une famille considérée comme une référence en matière de culture populaire locale au 20^e siècle dans la région⁵⁸.

Le prêtre André-Albert Dechamplain mobilise lui aussi la tradition orale pour faire émerger la chanson « Jacquot Hugues ». Il prend à témoin le luçois Napoléon Fréchette⁵⁹ (1875-1963) pour cautionner l'histoire du « *vendeux* de cretons ». Fréchette était le descendant d'une lignée qui avait côtoyé de près Jacques Hugues fils. Arrivé de la région de Québec vers 1840, son grand-père, Paul-Isidore Fréchette⁶⁰ (1818-1891), tailleur de métier, avait pris pied sur un emplacement situé à même l'une des terres appartenant au personnage en question⁶¹. À son mariage à Sainte-Luce, le premier témoin de Paul-Isidore est le capitaine de milice Jacques Hugues, présenté comme son ami. Quelques années plus tard, l'un des fils de Paul-Isidore, Napoléon Fréchette père⁶² (1846-1920), s'installera sur la même terre que son père à titre de

forgeron. Napoléon Fréchette fils, l'informateur d'A.-A. Dechamplain décédé en 1963 à 88 ans, avait ainsi non seulement côtoyé dans son enfance des habitants de Sainte-Luce qui avaient connu le personnage de Jacques Hugues, mais il avait également habité et travaillé sur la même terre que ses aïeuls. De cette exposition prolongée des Fréchette aux histoires et aux rumeurs du secteur de l'Anse-au-Lard, il reste somme toute peu de choses; les bribes confiées au prêtre Dechamplain (peut-être au tournant des années 1960) offrent une vitrine sur le rayonnement réel de la chanson récupérée par Ernest Gagnon. Comme chez Ernest Roy, l'histoire des cretons nous parvient sous une forme anonymisée, alors que l'identité du personnage s'est peu à peu effacée, ne résistant pas à l'usure du temps.

De ce portrait des chemins par lesquels l'histoire du personnage de Jacquot Hugues s'est transmise, on peut ainsi retenir deux choses : si l'oralité a participé à perpétuer l'histoire des cretons de baleine dans la mémoire populaire, le relatif effacement de la mémoire du personnage rappelle la portée limitée de l'écrit dans la perpétuation de la culture folklorique. Cet effacement tient peut-être également à la disparition, dans les années qui suivirent immédiatement la mort de Jacques Hugues fils, des témoins matériels concrets qui rappelaient son existence à Sainte-Luce⁶³.

3.1.2 L'histoire d'un échec : du personnage historique à la figure fictive

Si le *vrai* Jacques Hugues a pu être situé dans le temps et l'espace, il reste à saisir la raison

pour laquelle il a pu devenir le sujet d'une chanson satirique. La chanson « Jacquot Hugues » raconte la déroute électorale d'un petit commerçant pingre, reconnu pour son accoutrement singulier et son coude léger. Son auteur-compositeur souligne le cul-de-sac des ambitions politiques du personnage, freiné par sa propre démesure. De prime abord, rien ne surprend dans les thèmes exploités dans cette histoire : un marchand avare (utilisation d'une romaine, appât du gain, décompte des écus, profits des ventes), l'attrait du pouvoir (élection, pot-de-vin, Parlement), le vice de l'alcoolisme (eau forte, « rincer le tonneau », flasque) et la figure-repoussoir de l'*Indien* (teint basané, habits à franges, ornements de babiche, allure *sauvage*). Tous ces thèmes ont alimenté l'imaginaire du terroir. L'originalité, dans ce cas-ci, repose peut-être dans les cretons de baleine, qui évoquent les traditions des populations des régions de l'Est qui vivent des ressources halieutiques. Mais pourquoi choisir Jacques Hugues parmi tant d'autres qui auraient pu porter le chapeau? Si le personnage en question jouissait d'une certaine notoriété, comment expliquer la risée dont il est l'objet?

Le statut de notable acquis par Jacques Hugues est à considérer. Sa notoriété lui est d'abord assurée par son activité économique : orphelin très jeune d'un père analphabète et sans fortune, il était tout de même parvenu à s'établir comme cultivateur prospère et bientôt comme marchand⁶⁴. Pourtant, à compter de 1830, on relève un changement de profession : il redevient cultivateur, tant dans les actes notariés qui le concernent que lors des recen-

sements de 1831 et de 1851. Revers de fortune? Mauvaises affaires? La chanson « Jacquot Hugues » raille un *cantinier* – terme qui évoque un petit commerçant de boissons et de menus objets en contexte de colonisation – faisant un usage déraisonnable de la romaine, au point où il termine son parcours abandonné par sa clientèle (« Il dit qu'il en a vendu, mais à présent n'en vend plus »), son avarice l'ayant conduit à sa perte. Or, non seulement les activités de Hugues laissent deviner son amateurisme, mais on lui connaît un épisode où sa pingrerie lui aura coûté au moins une partie de ses actifs, sinon une partie de son honneur.

Les faits surviennent au cours des années 1820, alors que le marchand accepte la donation d'un bien immeuble en échange du versement d'une rente⁶⁵. Le couple donateur, dont le mari infirme bénéficie d'une pension de la Maison de la Trinité de Québec⁶⁶, entame des procédures judiciaires contre Hugues à la Cour du Banc du roi du district. On lui reproche de ne pas remplir ses obligations à l'égard des donataires et de s'accaparer la pension de l'infirme. Le différent est résolu à la faveur d'une convention signée devant un notaire en 1829, dans laquelle Jacques Hugues se voit à la fois contraint de remplir les conditions de l'entente initiale et d'éponger les frais d'avocat encourus par cette affaire. Pour comble, il doit également « se dessaisi[r] du droit qu'il avoit d'exiger d'eux tant pour le passé qu'avenir la dite somme d'argent » reçue pour pension de la Maison de la Trinité, « consentant qu'eux [les donateurs] la reçoivent et perçoivent pour en faire ce que bon leur semblera⁶⁷ ». Dans le règlement final, le couple

lésé fait aussi promettre à Jacques Hugues de lui rapporter un poêle de fer, lorsqu'il aura réglé avec les avocats, à son retour de Québec! Cet épisode nous révèle un personnage à la recherche du gain facile, guidé par une éthique douteuse; le même Hugues aurait-il pu tenter de maximiser ses profits avec la prise d'une baleine sur la batture? Coïncidence ou non, Hugues renoue avec son statut de cultivateur au sortir de cette maladresse, laissant suggérer que cet incident ait pu entacher sa qualité d'honnête commerçant.

La notoriété de Jacques Hugues s'était par ailleurs matérialisée, comme on le sait, sur la scène publique locale. Cette ascension a culminé avec les démarches pour la création de la nouvelle paroisse de Sainte-Luce et sa nomination comme officier de milice au tournant des années 1830. Mais c'est aussi précisément à cette époque que Hugues, qui a environ 63 ans, subit un déclassement qui le conduira progressivement à l'écart des affaires publiques. Ce déclin n'est pas étranger à l'ascension d'une nouvelle génération de notables dans les années 1830 à Sainte-Luce, formée notamment d'Amable Lavoie (v. 1793-1855⁶⁸), de Joseph Langlois (1800-1873⁶⁹), de Michel Larrivée (1796-1867⁷⁰) et d'André-Elzéar Gauvreau (1812-1876⁷¹). Ainsi, au début des années 1830, la candidature de Hugues ne sera pas retenue pour le poste de syndic scolaire (1829-1836), non plus que pour intégrer le conseil des marguilliers de la nouvelle paroisse créée. Il ne participe pas non plus aux affaires municipales naissantes, pas plus qu'il n'est sollicité pour être juge de paix. Le nom de Jacques Hugues n'apparaît

pas plus dans le *Canada Directory* de 1851 parmi la trentaine de Luçois consacrés⁷². Enfin, contrairement à Amable Lavoie et Michel Larrivée – et à plusieurs membres de leurs familles respectives –, la dépouille de Jacques Hugues n'aura pas droit à l'honneur d'être déposée dans le sous-sol de l'église paroissiale, et ce, en dépit du rôle important qu'il a joué dans la fondation de la paroisse. Le fait qu'il ait été l'oncle par alliance d'Amable Lavoie et de Joseph Langlois n'a pas davantage entraîné de mobilisation pour souligner ses obsèques en 1854, auxquelles seul son exécuteur testamentaire a assisté. Faut-il lire dans cette retenue du milieu – voire cette réticence – le ressac d'une rebuffade subie dans un contexte électoral, comme le suggère la chanson? Il faudrait alors cibler les élections générales de 1830 (ou leur reprise en 1832⁷³), celles qui consacraient le nouveau comté autonome de la région de Rimouski⁷⁴ et qui ouvraient autant de nouvelles possibilités de promotion sociale⁷⁵. À cet égard, la synchronicité du récit du folkloriste Gagnon avec la séquence des faits réels étonne. Ce dernier souligne que l'échec électoral de Jacquot Hugues serait survenu « à quelque temps » de l'épisode des cretons de baleine – sonnait ainsi le réveil des « bardes ». Or, la perte de légitimité de Jacques Hugues dans l'espace public survient peu de temps après le manquement à ses obligations envers des rentiers.

À cette trajectoire publique ayant atteint sa limite, il faut ajouter le relatif isolement qui caractérise la fin du parcours du personnage. À la suite du décès hâtif de sa sœur et des enfants de cette dernière, à compter des années 1830, Hugues

se trouve relativement isolé sur le plan familial. Autrement, les liens avec les enfants du deuxième lit de sa mère sont pour le moins limités : Jacques Hugues ne parraine aucun des enfants d'Isaac ou de Marie Gasse et n'assiste à aucun mariage de cette fratrie⁷⁶. À défaut d'aïeuls à héberger ou de neveux à soutenir, Hugues accueille chez lui un petit cousin de sa femme Thérèse : Hippolyte Canuel (1801-1847) – surnommé « Paul » dans les registres paroissiaux. Peut-être engagé au point de départ comme ouvrier agricole, il s'installe bientôt sur la ferme de Jacques Hugues avec sa femme Madeleine Larrivée (1807-1892), qu'il a épousée en 1825 à Trois-Pistoles. L'année suivante, le premier enfant baptisé par le couple est parrainé par Jacques Hugues et sa femme; l'étroite collaboration des couples se poursuivra jusqu'au décès du couple Hugues/Saint-Laurent. Cette proximité avec les Canuel est clairement évoquée dans la chanson. Ils sont présentés comme les exécuteurs des basses œuvres du cantinier Hugues : « Il vendait de l'eau forte; Il savait baptiser, sans demander main-forte; C'est P'tit Paul qui charriait l'eau, Madam' rinçait le tonneau⁷⁷ ». Encore une fois, la synchronie frappe : Hugues mène ses activités de marchand dans les années 1820, à la même époque où Paul et Madeleine font leur apparition dans sa maison. En tant que journaliers, ils sont effectivement au service du franc-tenancier de l'Anse-au-Lard.

Entre 1844 et 1853, Hugues enregistre une série de testaments qui, tous, mettent en scène la famille Canuel, la principale bénéficiaire, à défaut d'héritiers directs. Le capitaine souhaite d'abord favo-

riser l'établissement des fils de Paul et Madeleine, Jules et Cyrille Canuel (1844); il se rétracte ensuite pour confier la tâche du partage patrimonial aux parents, « ses amis » (1845). Après le décès de Paul en 1847, il se rabat ensuite sur son seul filleul Jules Canuel (1826-1902⁷⁸); Hugues était le premier témoin de ce filleul à son mariage avec Modeste Dubé (1824-1918) en 1848. Cette dernière est d'ailleurs l'instrument du dernier coup de gueule du vieil homme : dans son testament de 1853 (celui qu'il fait rédiger quelques mois avant de mourir), il fait de Modeste la légataire universelle de tous ses biens – y compris de tous ses biens immobiliers –, « en reconnaissance des bons soins qu'elle a eu pour sa personne⁷⁹ ». Hugues clôt ainsi son parcours en tournant le dos à sa famille d'adoption, avec qui il a passé les trente dernières années de sa vie, en laissant son héritage à une jeune femme originaire de Trois-Pistoles sans liens avec sa propre fratrie.

Hugues termine sa vie dans un relatif anonymat, isolé socialement; il devenait ainsi par défaut une cible de choix pour les raileries. Prendre à partie un notable dans l'espace public d'une paroisse rurale est un pari risqué qui expose à une réplique tout aussi violente et, à terme, à la fragilisation de la paix sociale. Cependant, dans le cas qui nous occupe, cette risée est livrée à coût nul : aucun représentant de sa famille, aucun ami n'est disponible pour défendre son souvenir ou son legs. Son personnage offrait du même coup un déversoir facile pour donner forme aux satires les plus convenues, en grossissant le trait. La « peau noire » dissimule l'*Indien*, c'est-à-dire l'Autre ou l'Étranger; les « mitasses » et les

« franges » rappellent surtout que l'homme ridiculisé appartient à une autre époque, qu'il incarne finalement depuis plusieurs années la figure du vieillard un peu décalé, alors qu'il porte une carapace d'octogénaire dans les années 1840.

3.2 La légende de Jacquo Hugues

3.2.1 Une légende vivante?

Face à la chanson, il reste l'énigme de Jaco Hugues le pêcheur, c'est-à-dire la légende du sorcier solitaire dont rend compte le curé Antoine Chouinard au 19^e siècle. À quoi attribuer cette construction légendaire de Jacques Hugues et, de surcroît, du vivant du personnage historique? Si le toponyme « Jacquot Hugues » est en usage dès les années 1850 dans le canton de Cherbourg, on peut en déduire qu'il référerait en quelque sorte à une légende vivante, dans la mesure où Jacques Hugues fils est décédé en 1854. Cette hypothèse est renforcée par le fait que la chanson et la légende réfèrent toutes les deux à des « Jacquot » (ou « Jaco ») – que l'on peut interpréter comme désignant le « petit Jacques » ou encore « Jacques junior⁸⁰ ».

La migration des histoires sur Jacques Hugues dans la région de Matane s'explique peut-être en partie par l'identité des missionnaires qui la desservent dans la première moitié du 19^e siècle (et notamment le canton de Cherbourg) : tous proviennent de l'agglomération rimouskoise. À ce titre, on remarque le service du prêtre Gabriel Nadeau (1808-1869), qui se dévoue à la tâche de missionnaire-itinérant pour la future Sainte-Félicité de 1837 à 1845⁸¹. Succesivement vicaire à Rimouski (1837-1842) et curé de Sainte-Luce (1842-1845), Nadeau a certainement

côtoyé de près Jacques Hugues fils et son réseau de connaissances; au cours des années 1840, il a pu alimenter le mythe ou, à tout le moins, le cautionner.

La dispersion de la légende a également pu s'alimenter chez les habitants des côtes de Rimouski, de Sainte-Luce et de Sainte-Flavie, qui ont participé aux mouvements de colonisation des nouveaux *townships* de l'Est à cette époque. Transportant dans leurs besaces les rumeurs du temps, ils ont pu être la source du curé Chouinard, qui rapporte des ouï-dire de *locaux* dans ses notes historiques. L'analyse de la provenance des premières familles de colons du secteur de Sainte-Félicité et de Grosses-Roches – et particulièrement le secteur du Ruisseau Jacquot-Hugues – a toutefois démontré que la grande majorité d'entre eux sont originaires du Kamouraska, de Trois-Pistoles ou encore des paroisses de la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Les registres paroissiaux nous indiquent par ailleurs que la région de Matane accueille certains de ces nouveaux colons dès la décennie 1810, ce qui n'exclut donc pas la possibilité que la légende du pêcheur-sorcier ait pu émerger dès les années 1810-1820. Pourrait-elle suggérer une forme d'allégorie de la trajectoire du père, dont les hypothèses évoquent une existence à la marge, plutôt que de celle du fils? L'hypothèse devient intéressante lorsqu'on note la présence, dans les années 1810, de Pierre Lévesque (1775-1860⁸²), originaire de Rivière-Ouelle, sur le front de colonisation. Ce dernier a possiblement connu le navigateur et pêcheur Louis Ruest, du même endroit, soit l'un des beaux-frères de Jacques Hugues père. Le père de

Pierre, Pierre-Bernard Lévesque (1746-1829) – présent à Sainte-Anne-des-Monts entre 1818 et 1824 –, était lui-même navigateur à la même époque que Ruest; ces derniers ont-ils pu être témoins d'errances de Jacques Hugues père sur la côte matanaise⁸³?

3.2.2 *Jacquot Hugues, un personnage composite?*

Et si l'histoire du père avait été combinée – ou confondue – à celle du fils? Cette légende serait alors le fruit d'amalgames renfermant plusieurs imaginaires. Jacques Hugues père aurait-il été pêcheur, comme le suggère indirectement un acte notarié de 1765⁸⁴? L'opacité autour de son décès pourrait-elle signifier qu'il serait mort ailleurs ou disparu en mer? En ce sens, l'histoire de la cabane « itinérante » du sorcier incarnerait-elle une évocation du parcours du père, représentant à la fois une métaphore de l'absence et un rappel du caractère insaisissable du personnage? Cette hypothèse d'un amalgame des trajectoires père-fils tient notamment au rapport à la mer : le premier pêche en solitaire, le second s'approprie une carcasse de mammifère marin lorsque l'occasion se présente⁸⁵. Avant l'établissement de quelques colons sur les côtes en aval de Sainte-Flavie au 19^e siècle, seuls les pêcheurs visitaient ces récifs inhospitaliers. La toponymie suggère que les grèves de la région de Matane comprenant le ruisseau et le hameau Jacquo-Hugues – devenu, à compter des années 1860, la paroisse de Sainte-Félicité – aient été à la fois propices à la chasse à la baleine (« Cap à la baleine ») et au traitement de sa carcasse (« Anse au four »). Jacques Hugues père aurait-il attrapé une

baleine dont les cretons se seraient retrouvés sur la romaine de son fils quelques décennies plus tard?

Il s'avère que le seul lien tangible des Hugues avec ce segment des côtes matanaïses nous est livré par une déclaration produite par Jacques Hugues fils en 1836. Dans cette déclaration, il certifie avoir été témoin de l'exploitation forestière du canton de Matane dans les années 1820 et, notamment, de la présence d'un moulin à scie⁸⁶. Quelques années plus tard, en 1859, un arpenteur associait le toponyme « Jacquo-Hugues » à l'embouchure « d'un petit établissement de pêche » et d'une « place de moulin⁸⁷ ». La fréquentation de ces côtes par Hugues fils pourrait-elle expliquer qu'au lendemain de sa mort, ses contemporains de la région rimouskoïse l'associent rapidement à ce secteur portant un toponyme faisant écho à une chanson qui était déjà, selon les mots d'Ernest Gagnon, devenue un ver d'oreille au moment d'être intronisée dans son panthéon du terroir?

Épilogue

Cette étude du parcours de Jacques Hugues fils et de l'imaginaire qu'il a généré rappelle la multiplicité des mécanismes qui concourent à fabriquer ce que l'on désigne communément comme la *mémoire locale*. Insaisissable, imprévisible, partielle et partiale, cette mémoire suit une trajectoire complexe à retracer.

Au point de départ, la chanson et la légende se sont construites à partir d'un personnage bien tangible, immortalisé par des contemporains sur un support écrit – par le truchement de la plume

d'Ernest Gagnon. C'est toutefois par les multiples canaux de la tradition orale, bien plus que par la mise en répertoire, que la transmission de l'imaginaire lié à Hugues s'est réalisée. Portée par sa propre trajectoire, cette tradition orale autonome a transporté Jacquot Hugues de Québec à la pointe gaspésienne, en passant par Saint-Fabien et Matane. Il y a fort à parier que le curé Antoine Chouinard, l'agent Charles Lescelleur, le forgeron Napoléon Fréchette et le cultivateur Ernest Roy n'ont jamais consulté le recueil de Gagnon; qu'à cela ne tienne, ils ont relayé une histoire, sous diverses formes. Au fil du temps, cette histoire s'est quelque peu édulcorée, gommant au passage le personnage en cause pour insister sur les cretons de baleine. À défaut d'ancrages concrets sur le territoire – témoins matériels bâtis, réseaux familiaux et héritiers, monuments commémoratifs, etc. –, le point de référence s'est étioilé, perdu dans les mémoires d'hier...

Le souvenir de Jacques Hugues viendrait-il de s'acheter encore quelques décennies, à la faveur de la présente réanimation d'un récit qui s'attache aujourd'hui à de nouvelles pistes?

Dans l'comté de Rimouski, A l'é-lection nou-
 vel- le, Jac- quot Hug's s'est pré- sen- té: Il
 sen- tait la ba- - lei- ne! Il a- vait pour
 ré- con- fort tous les cre- tons de son bord. Ro-
 mai- - ne, ro- mai- - ne, ro- mai- - ne!

Dans l'comté de Rimouski,
 A l'élection nouvelle,
 Jacquot Hug's s'est présenté :
 Il sentait la balaine !
 Il avait pour réconfort
 Tous les cretons de son bord.
Romaine, romaine, romaine !....

Figure 1. Ernest Gagnon, *Chansons populaires du Canada*.
 Québec, Bureaux du Foyer Canadien, 1865, p. 268.

Annexe

À l'élection nouvelle⁸⁸

*Chantée le 12 octobre 1958 par
 Ernest Roy, 58 ans, de Saint-Fabien*

C'est à la ville de Rimouski
 À l'élection nouvelle
 Jacques Corton s'est présenté
 Il sentait la baleine.
 Il avait pour réconfort
 Tous les cortons de son bord.
 Romaine, romaine, romaine.

Il ne se souvenait plus
 De ses mitons à franges.
 Il aurait donné des écus
 Pour entrer à la chambre
 C'est ce qu'on aurait jamais vu
 Un sauvage d'être élu
 Je pense, je pense, je pense.

C'est en retournant chez lui
 Il faisait des grimasses.
 Tout le monde s'est aperçu
 Qu'il avait le cœur flasse.
 C'est ce qu'on aurait jamais vu
 Un sauvage d'être élu.
 Je pense, je pense, je pense.

Qui en a composé la chanson
 C'est un garçon de gloire.
 Il ne vous dit pas son nom
 Il vous reste à savoir,
 Il espère que ses amis
 Chanteront avec que lui
 Cul noir, cul noire, cul noire.

Notes

- 1 Ernest Gagnon, *Chansons populaires du Canada*, Québec, Bureaux du Foyer Canadien, 1865, p. 267.
- 2 Jean-René Thuot est professeur d'histoire au Département des lettres et humanités de l'UQAR et spécialiste de l'étude des processus de reproduction sociale dans les milieux ruraux. Ses travaux actuels portent sur l'évolution des paysages bâtis, la construction de la mémoire et les processus de patrimonialisation.
- 3 Pierre Collins, « Vieux écrits », *L'Estuaire*, numéro 64, juin 2004, p. 39.
- 4 *Ibid.*
- 5 Les cretons sont communément associés au porc ou au mouton; dans les communautés affairées à la pêche, ils se rapportaient à la graisse de baleine. Le *Glossaire du parler français* en propose la définition générique suivante : « Morceaux de graisse, débris de graisse de porc ou de mouton, lard coupé menu qu'on fait frire dans la poêle, reste de suif, ce que le feu n'a pu dissoudre et qui reste au fond de la chaudière ». Voir La société du parler français au Canada, *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'Action sociale, 1930, p. 245.
- 6 Dans le monde préindustriel québécois, une romaine désigne un *peson*, soit un petit instrument de pesée.
- 7 Ernest Gagnon, *Chansons populaires du Canada*, Québec, Bureaux du Foyer Canadien, 1865, p. 267-268. Toutefois, la chronique de Pierre Collins publiée dans *L'Estuaire* en 2004 prenait à témoin l'édition de 1894, publiée chez C. Darveau.
- 8 Nous reproduisons cette portée en annexe.
- 9 Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), Fonds Ministère des Terres et Forêts (E21), S60, SS3, PC51, arpenteur Charles-François Roy, 11 novembre 1859 : Cantons de Cherbourg et Dalibaire.
- 10 *Annual Report of Pierre Fortin, Commander of the Expedition for the Protection of the Fisheries in the Gulf of St. Lawrence During the Season of 1864*, Québec, Hunter, Rose & Co., 1865, publié dans les *Sessional Papers* de la 4^e session du 8^e parlement de la Province du Canada, deuxième session de 1865. [En ligne], [canadiana.org].
- 11 Chouinard aurait rédigé ces notes entre 1864 et 1866. Voir Archives de la Fabrique de Sainte-Félicité (grande voûte de l'église), cahier « Histoire de la paroisse de Ste. Félicité/Documents paroissiaux de 1857 à 1888/Les opérations et comptes de la fabrique de 1866 à 1874 », p. 34-36. Ce document est plutôt présenté comme le « 1^{er} cahier de la fabrique » dans la monographie du comité du centenaire. Voir par exemple Comité exécutif du centenaire, *Au fil d'un premier siècle... Sainte-Félicité de Matane (1870-1970)*, Rimouski, 1970, p. 24.
- 12 Archives de la Fabrique de Sainte-Félicité (grande voûte de l'église), cahier « Histoire de la paroisse de Ste. Félicité/Documents paroissiaux de 1857 à 1888/Les opérations et comptes de la fabrique de 1866 à 1874 », p. 34-35.
- 13 Voir notamment BANQ, Cote G 3450 S253 C37 7 1895 DCA, arpenteur A. M. Taché : carte régionale de la province de Québec comprenant les comtés de Témiscouata, Rimouski, Matane, Bonaventure et Gaspé (1895). [En ligne], [http://services.banq.qc.ca/sdx/cep/document.xsp?id=0002669794]. (Consulté le 23 septembre 2016).
- 14 La nouvelle paroisse a été fondée en 1860 sur une partie du canton de Cherbourg, du canton de Saint-Denis, et de la seigneurie de Matane.
- 15 Voir notamment BANQ, Fonds Ministère des Terres et Forêts (E21), S110, SS1, SSS1, PN18-16 : Cap à la Baleine et le hameau de Jaco-Hugues, comté Matane [vers 1927].
- 16 Baptisé comme catholique en 1875 à Cloridorme, il épouse Joséphine Caron dans la même paroisse l'année suivante.
- 17 La notice de la collection laisse croire que Lescelleur a vécu exclusivement à Cloridorme, ce qui est inexact. Voir Archives de l'Université Laval, Collection Charles Lescelleur (F781).
- 18 Cette variante est potentiellement attribuable à la transcription manuscrite du chansonnier, effectuée par Donald Deschênes, qui fait le don aux Archives du folklore de l'Université Laval en janvier 1978.
- 19 Ces enquêtes conduiront notamment à la création des Archives du folklore, qui seront plus tard intégrées au Fonds Luc Lacourcière.
- 20 Archives de l'Université Laval, Fonds Luc Lacourcière (P647) : dossier relatif à l'informateur Ernest Roy, de Saint-Fabien. Le même fonds contient un enregistrement de la performance de « À l'élection nouvelle » par Ernest Roy; voir le même fonds, bobine 202, enregistrement 3849.
- 21 Une transcription de la version d'Ernest Roy est disponible en annexe du présent article.
- 22 L'équipe de Luc Lacourcière a pu identifier la source de cette chanson en procédant au jumelage avec la version contenue dans la collection Charles Lescelleur, acquise en 1978.
- 23 Comité exécutif du centenaire, *op. cit.*, p. 305.
- 24 Cette information colligée par Dechamplain fait écho à une annotation manuscrite retrouvée dans un exemplaire des *Chansons populaires* de Gagnon rapportant ce fait. Cet exemplaire, qui contient un *ex-dono* indiquant l'ancienne propriété du Séminaire de Rimouski – où enseignait Dechamplain –, est aujourd'hui dans la collection des livres rares et anciens de la bibliothèque de l'UQAR (cote M1678 G15 C5.1894). Cette note au plomb pourrait bien être celle de Lionel Roy, curé de la cathédrale entre 1928 et 1932 – qui avait un accès régulier aux cahiers de délibérations de la fabrique –,

- comme le laisse supposer les marques de possession du volume en question. Il s'agit de la même note au plomb relevée par Pierre Collins lorsqu'il fait connaître la chanson « Jacquot Hugues » aux lecteurs de *L'Estuaire* en 2004. Voir Ernest Gagnon, *Chansons populaires du Canada*, Québec, C. Darveau, 1894, p. 271.
- 25 Mireille Boutin et coll., *Sainte-Luce au tourmant... 1829-1979*, Sainte-Luce, Corporation de la Seigneurie Lepage-Thibierge, 1979, 234 pages; Nelson Dumais, *Autrefois Sainte-Luce...*, Sainte-Luce, Corporation de la Seigneurie Lepage-Thibierge, 1979, 24 pages; Robert Claveau, *Chroniques luçoises. Sainte-Luce, 1835-1985*, Sainte-Luce, La Corporation de la Seigneurie Lepage-Thibierge, 1986, 555 pages.
- 26 Selon les témoignages recueillis de citoyens des municipalités de Sainte-Félicité et de Grosses-Roches. La note explicative de Gagnon (relayée par A.-A. Dechamplain) tue pourtant dans l'œuf cette hypothèse sur les origines du personnage, en révélant qu'Hugues était « français de naissance ».
- 27 Jacques Hugues est décédé le 13 mai 1854 à Sainte-Luce; il est inhumé au même endroit le 15. Il est alors présenté comme « cultivateur et major de milice », âgé « d'environ 87 ans ». Voir Registres du Fonds Drouin (RFD), paroisse de Rimouski, 15 mai 1854 : acte de sépulture de Jacques Hugues, veuf de Thérèse St-Laurent. [En ligne], [genealogiequebec.com].
- 28 Aucune date extrême disponible pour cet individu.
- 29 La famille Dutremble dit Desrosiers est présente à Rimouski quelques années avant l'aveu et dénombrement de 1723, alors que les Ruest y prennent pied avant 1744. Voir Jacques Mathieu et Alain Laberge, *L'occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent – Les aveux et dénombrements, 1723-1745*, Québec, Septentrion, 1991, p. 46; BAnQ, Fonds Famille Tessier (P1), Collection Lepage (S11), 1744 (P19) : procès-verbal de Charles François, arpenteur à la requête de Pierre Lepage de St-Barnabé. Ce procès-verbal a été mis en plan par Alain Ross – « Plan de la seigneurie d'Arrimoustique ».
- 30 Le frère de Madeleine, Antoine Ruest, a épousé Reine Lepage en 1767 à Rimouski. Cette dernière est la fille du seigneur de la Mollaye – et capitaine de milice – Paul Lepage, et de Catherine Rioux – fille du seigneur de Trois-Pistoles de l'époque.
- 31 Rimouski accueille un prêtre résident à compter de 1793; avant cette date, quelques missionnaires ont assuré de manière irrégulière la tenue des registres, qui nous sont parvenus incomplets.
- 32 BAnQ, notaire Claude Louet, 16 juin 1767 : Contrat de mariage entre Antoine Ruest et Reine Lepage. Jacques Hugues y est identifié comme « bau frerre » de l'époux.
- 33 Cette liste de débiteurs est contenue dans l'inventaire après décès de la communauté du chirurgien Bernard Duberges et de feu Madeleine Noël (de Saint-Thomas de Montmagny) en 1775. Cette dette avait donc été contractée dans les années précédant cet inventaire tant « pour medicaments qu'autres fournitures ». La liste complète des débiteurs est livrée dans un acte de partage survenu en 1792. Voir BAnQ, notaire François-Dominique Rousseau, 8 avril 1775 : Inventaire de la communauté d'entre Bernard Duberges et Madeleine Noël; BAnQ, notaire Alexandre Dumas, 10 août 1792 : Partage et liquidation de la communauté d'entre Bernard Duberges et feu Madeleine Noël.
- 34 L'un de ses beaux-frères, Louis Ruest (v. 1741-1826), a œuvré comme navigateur et pêcheur quelque temps à Rivière-Ouelle. Les registres paroissiaux de cette localité nous révèlent que Louis Ruest entretient des liens avec sa parenté de la région rimouskoise après son départ. Sa belle-sœur, Reine Lepage, est notamment marraine d'un de ses garçons en 1783. Sur ses activités de pêche, voir notamment BAnQ, notaire L.-C.-C. Saint-Aubin, 4 mai 1773 : marché de pêche de poissons secs entre Louis Alexandre et Louis Ruais; BAnQ, notaire L.-C.-C. Saint-Aubin, 25 avril 1774 : marché d'engagement pour la pêche aux poissons ronds située à La Magdeleine de Louis Ruais, navigateur, de la paroisse de la Rivière Ouelle, à Jean-Baptiste Grenet.
- 35 Voir notamment les dictionnaires généalogiques de l'abbé Cyprien Tanguay et de M^{gr} Charles-Alphonse Carbonneau. Par ailleurs, les trois seuls actes notariés concernant la famille Hugues dans l'Est-du-Québec avant 1775 concernent tous la personne de Jean Hugues. Or, dans un lapsus peut-être révélateur, le notaire Claude Louet remplace le prénom de Jean par celui de Jacques au milieu d'un acte de convention. Les deux Hugues auraient-ils été frères? Auraient-ils opéré ensemble des embarcations? Bien que plausible, cette hypothèse ne tient qu'à un fil si l'on observe les trajectoires des deux individus. BAnQ, notaire Claude Louet, 2 juin 1764 : marché pour la pêche entre Jean Hugue, Pêcheur, de la Pointe à la Caille, et Joseph Chartier, négociant, de la ville de Québec; BAnQ, notaire Claude Louet, 11 mars 1765 : marché pour la pêche entre Jean Hugue, Pêcheur de la paroisse de Saint-Thomas, et Joseph Chartier et Acklum Bondfield, négociants, de la ville de Québec; BAnQ, notaire Claude Louet, 4 mai 1765 : convention entre Jean Hugue, pêcheur, de la paroisse de Saint-Thomas, et Acklum Bondfield et Joseph Chartier, négociants, de la ville de Québec.
- 36 À compter des années 1770, Jean Hugues quitte la Côte-du-Sud pour s'établir comme agriculteur en Mauricie. Marié trois fois (M.-Rose Cloutier en 1762, M.-Anne Savoie en 1787 et Catherine Dufaulx dite Lamarche en 1790), il décède à Saint-Léon-le-Grand en 1815, présenté alors comme « Jean Baptiste Hugues, Agriculteur, François, natif de

- St Malo ». Aucun membre de sa parenté n'assiste à son premier mariage. Voir notamment BANQ, notaire Noël Dupont, 8 janvier 1762 : contrat de mariage entre Jean Hugues, fils de feu Olivier Hugues et de feu Marie-Françoise Bélanger, de Sainte-Lain en l'évêché de Saint-Malo, et Marie-Rose Cloutier, veuve d'Augustin Bélanger, de Saint-Roch-des-Aulnaies.
- 37 Jean (ou Jean-Baptiste) Pineau a épousé Reine Gasse en 1762 à Rimouski.
- 38 Véronique Hugues épouse Antoine Chouinard en 1795 à Rimouski; son frère Jacques est son premier témoin. En 1797, le couple Hugues/Chouinard fait baptiser son fils Christophe dans la même paroisse; Jacques Hugues est le parrain. En 1830, toujours à Rimouski, Christophe Chouinard et sa femme Esther Langlois font baptiser leur fils Pierre; le même Jacques Hugues agit comme parrain.
- 39 Les deux mêmes hommes sont les témoins à la signature du contrat de mariage. Cet acte sous seing privé est déposé au greffe du notaire Bernard Dubergès. Voir BANQ, notaire B. Dubergès, 19 octobre 1799 : contrat de mariage entre Jacques Hugues et Thérèse Saint-Laurent (initialement réalisé devant l'agent seigneurial Augustin Trudel le 29 octobre 1798).
- 40 Thérèse Saint-Laurent décède en 1850 à Sainte-Luce.
- 41 En 1791, sa terre est citée comme voisine au nord-est de celle de Pierre Saint-Laurent; à ce moment, Hugues n'a pas encore produit de nouveau titre de son immeuble devant le notaire du seigneur Joseph Drapeau. Voir BANQ, notaire Alexandre Dumas, 18 mai 1791 : titre nouveau par Joseph Drapeau à Pierre St-Laurent; BANQ, Fonds Famille Tessier (P1), Collection Lepage (S11), 6 septembre 1791 (P60) : liste de ceux qui n'ont pas encore pris les nouveaux titres des Seigneuries de Rimouski et Pointe-au-Père.
- 42 Le chemin pour communiquer à la deuxième concession sera appelé « route de l'église »; il correspond de nos jours à l'avenue de la Cathédrale. Le « chemin du roi sur le coteau » correspond de nos jours au chemin du Sommet, en surplomb de la ville de Rimouski. Voir Archives de l'Archevêché de Rimouski (AAR), dossier de paroisse « Rimouski », 5 au 10 juillet 1792 : procès-verbal de Jean Renaud, voyer du district de Québec, au sujet d'un chemin du roi à tracer.
- 43 Antoine Ruest avait lui-même bénéficié de bonnes conditions d'établissement – son beau-père possédant jadis la seigneurie de la Mollaie –, tandis que la famille Saint-Laurent possédait plusieurs concessions.
- 44 Cette terre deviendra plus tard la terre de l'église de Sainte-Luce. Voir Robert Claveau, *James William Miller : sa vie, ses écrits*, Sainte-Luce, L'Association de la Seigneurie Lepage-Thibierge, 2010, p. 155; voir également BANQ, notaire Bernard Dubergès, 17 septembre 1799 : cession de droits d'Antoine-Azard Morin à Jacques Hugues et Thérèse Saint-Laurent; BANQ, notaire Bernard Dubergès, 17 novembre 1802 : donation d'Antoine-Elzéar Morin à Jacques Hugues et Thérèse Saint-Laurent.
- 45 Sa présence sur ce lot nous est révélée par un acte de donation mettant en cause son voisin Louis Langlois. Voir BANQ, notaire Bernard Dubergès, 26 mars 1802 : contrat de mariage entre Louis Langlois et Julienne Réhel.
- 46 Cette terre correspond de nos jours au lot 117 de l'ancien cadastre de 1884. Les cartes pédologiques de la région produites au 20^e siècle offrent un indicateur de la qualité des sols. Voir Gouvernement du Canada, Carte d'utilisation des terres du comté de Rimouski, 1962. [En ligne], [<http://sis.agr.gc.ca/siscan/publications/surveys/pq/pq47a/index.html>]. (Consulté le 23 septembre 2016).
- 47 Voir par exemple BANQ, notaire Augustin Dionne, 8 août 1809 : vente de Joseph Saint-Laurent à Jacques Hugues, marchand; BANQ, notaire Joseph Ouellet, 10 janvier 1823 : quittance de Joseph Tardif à Jacques Hugues, marchand; BANQ, notaire Joseph Ouellet, 23 janvier 1824 : quittance de François Dumond à Jacques Hugues, marchand.
- 48 Pour les actes religieux, voir par exemple le baptême d'une fille d'Amable Lavoie et d'Ursule Saint-Laurent le 29 novembre 1824 dans la paroisse Saint-Germain de Rimouski, ou encore celle d'un fils d'Hyppolite Canuel et Madeleine Larrivée dans la même paroisse le 4 juin 1826. Pour les contrats notariés, voir notamment BANQ, notaire Pierre Gauvreau, 10 septembre 1829 : transaction entre Jacques Hugues et Dominique Marié.
- 49 AAR, dossier de la correspondance des curés de Sainte-Luce (cote 355.108), 4 août 1829 : procès-verbal de la visite du prêtre Pierre Bourget.
- 50 L'oncle par alliance de Jacques Hugues, Jean Pineau (+ Reine Gasse), était officier de milice; le fils de ce dernier et cousin de Hugues, Joseph Pineau (+ Ursule Réhel), est capitaine de milice depuis 1815; le fils de Joseph, Olivier (+ Pétronille Lepage), est lieutenant à compter de 1828. La sœur de Joseph Pineau a épousé Louis Lepage, un fils du capitaine Paul; l'oncle maternel de Jacques Hugues, Antoine Ruest, avait épousé une fille de ce même capitaine Lepage. Lors de son mariage en 1797 avec la fille du lieutenant de milice Julien Réhel, Joseph Pineau avait comme premier témoin Louis Gasse – beau-père de Jacques Hugues –, son père biologique étant décédé.
- 51 Voir notamment BANQ, Fonds Famille Tessier (P1), Collection Drapeau (S10), 16 février 1835 (P123) : requête des habitants de la deuxième concession de la paroisse Sainte-Luce à Alexis Rivard; BANQ, notaire Pierre Gauvreau, 24 mars 1836 : élection des marguilliers de la paroisse de Sainte-Luce; BANQ, notaire Joseph Garon, 29 mars 1837 : cautionnement par Jacques Hugues et autres envers le gouvernement du Bas-Canada concernant les mauvaises récoltes.

- 52 Claveau, *Chroniques luçaises*, op. cit., p. 100.
- 53 Ce comité avait été mis sur pied pour favoriser la concertation dans la désignation d'un candidat aux élections provinciales pour le comté de Rimouski. Voir R. Claveau, *James William Miller*, op. cit., p. 185-186.
- 54 Le grade lui est délivré à titre honorifique lors de sa retraite en 1847. Voir Denis Racine, *Répertoire des officiers de milice du Bas-Canada (1830-1848)*, Québec, Société de généalogie de Québec, 1986, p. 128.
- 55 Cette hypothèse est notamment appuyée sur le fait que Taché est cité comme collaborateur par Gagnon lorsqu'il présente une autre de ses trouvaillles bas-laurentiennes (voir Gagnon, op. cit., p. 22). Au mariage de Taché, survenu à Rimouski en 1847, le premier témoin et ami du docteur, Luc Saint-Laurent (1789-1867, + Cécile Lepage en 1813) est le cousin germain de Jacques Hugues. Le père de Luc, Toussaint Saint-Laurent, a pour sa part connu le père et le fils. À titre d'oncle maternel, Toussaint Saint-Laurent est le deuxième témoin de Jacques Hugues fils à son mariage en 1798.
- 56 Le Rimouskois Marc Vion (1796-1852), un neveu par alliance de Jacques Hugues avec qui ce dernier n'entretient pas de liens, est au nombre des aventuriers qui tentent leur chance dans la pêche sur la côte gaspésienne.
- 57 Le colon fabiennois Alexandre Côté (1807-1875) forme un couple avec Marguerite Langlois (1812-1900); cette dernière a grandi sur une terre à l'Anse-au-Lard. Une de leurs filles épousera plus tard Louis Chouinard, originaire du secteur de Pointe-au-Père.
- 58 Si Ernest a participé à entretenir le répertoire traditionnel, il a passé le témoin de belle manière à son fils Raoul, qui a laissé sa marque comme folkloriste dans les années 1960 et 1970, collaborant notamment à la collecte de l'équipe de Luc Lacourcière. Voir notamment Archives de l'Université Laval, Fonds Raoul Roy (F1044).
- 59 Marié à Hélène Saint-Laurent le 12 janvier 1897 à Sainte-Luce.
- 60 Marié à Émilie Ross le 19 juin 1843 à Sainte-Luce.
- 61 Il ne s'agit pas de la terre qui tient lieu d'habitat pour Jacques Hugues, mais bien une seconde un peu plus à l'est dans la même anse. Sur le plan terrier dessiné par l'arpenteur Duncan S. Ballantyne en 1841, cette seconde terre de deux arpents de front au 1^{er} rang de Sainte-Luce porte le numéro 8. Voir BANQ, Fonds Famille Tessier (P1), Collections des cartes et plans (S100), 1841 (P1) : diagram[me] de la Seigneurie Lepage, Thibierge et Pachot appartenant aux Dames Drapeau.
- 62 Marié à Adélaïde Tremblay le 16 janvier 1872 à Sainte-Luce.
- 63 En 1860, il ne subsistait qu'une vieille grange sur la terre habitée jadis par Jacques Hugues. La parcelle qu'il possédait sera intégrée quelques années plus tard au domaine de Pierre Garneau, voisin à l'ouest. Voir BANQ, notaire Jean-Bernard Pelletier, 6 novembre 1860 : vente d'une terre de Modeste Dubé à Éric Gagnon; BANQ, notaire Jean-Bernard Pelletier, 20 mars 1867 : vente d'une terre d'Éric Gagnon à Pierre Garneau.
- 64 Jacques Hugues possède 400 arpents de superficie au recensement de 1831; il gère encore 248 arpents au recensement de 1851.
- 65 BANQ, notaire Joseph Ouellet, 10 janvier 1823 : donation par Dominique Marié et son épouse à Jacques Hugues.
- 66 Institution coloniale vouée à la gestion de la navigation sur le fleuve Saint-Laurent. Elle forme et certifie notamment les pilotes, veillant de manière plus générale à la sécurité des bâtiments lors de leurs déplacements.
- 67 BANQ, notaire Pierre Gauvreau, 10 septembre 1829 : transaction entre Dominique Marié et son épouse, et Jacques Hugues.
- 68 Pilote sur le fleuve Saint-Laurent, Amable Lavoie (+ Ursule Saint-Laurent, 1815) est l'un des premiers marguilliers de la nouvelle paroisse de Sainte-Luce. Il sera également élu syndic chargé de la surveillance du chantier de l'église. Beau-frère de Joseph Langlois (+ Marie-Saint-Laurent, 1832); oncle par alliance de Michel Larrivée (+ Geneviève Gagné, 1829). Sa belle-sœur (Edesse Lepage, + Magloire Lavoie, 1819) est cousine par alliance d'André-Elzéar Gauvreau (+ Suzanne Lepage, 1834).
- 69 Agriculteur, Joseph Langlois (+ Marie Saint-Laurent, 1832) occupera les charges de marguillier, d'officier de milice, de commissaire des petites causes, de commissaire des chemins et de juge de paix.
- 70 L'un des premiers marchands établi à Sainte-Luce, Michel Larrivée (+ Geneviève Gagné, 1829) est élu conseiller municipal en 1847, en plus d'être officier de milice. Il devient syndic paroissial lors de la construction de l'église en 1837.
- 71 André-Elzéar Gauvreau (+ Suzanne Lepage, 1834) s'établit comme marchand à Sainte-Luce. Il y sera marguillier, officier de milice et juge de paix.
- 72 Ce répertoire fournit la liste des citoyens notables des diverses localités de la vallée du Saint-Laurent.
- 73 Les élections de 1830 ont été reprises en 1832 pour cause de fraude. Voir *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, p. 170.
- 74 Le nouveau comté de Rimouski fut inauguré en 1829 à la faveur d'un redécoupage de la carte électorale qui scindait l'ancien comté de Cornwallis.
- 75 À la reprise de 1832, les sièges ont été facilement enlevés par les grands propriétaires fonciers Louis Bertrand (de l'Isle-Verte) et Alexis Rivard (de Rimouski).
- 76 Son beau-père Louis Gasse n'assiste ni à son mariage ni à celui de sa sœur de sang, Véronique Hugues.
- 77 L'expression « rincer le tonneau » est porteuse de deux significations : elle renvoie d'abord au geste de *boire un coup*, mais également à l'idée de désaltérer le bourgeois en tant que tel.

- 78 BAnQ, Joseph Ouellet, 16 octobre 1844, 4 mars 1845 et 28 février 1850 : testaments de Jacques Hugues.
- 79 BAnQ, notaire Jean-Bernard Pelletier, 27 août 1853 : testament de Jacques Hugues.
- 80 Le diminutif « Jacquot » ne réfère probablement pas à la taille de l'individu, dans la mesure où le folkloriste Gagnon évoque un homme « grand de taille ».
- 81 Comité exécutif du centenaire, *op. cit.*, p. 36.
- 82 Marié à Charlotte Gagnon le 9 septembre 1800 à Rivière-Ouelle.
- 83 Une des filles de Pierre Lévesque, Véronique, épouse Ignace Saint-Louis à Matane en 1835. Ce dernier est propriétaire du lot sur lequel se

trouve le Ruisseau Jacquot-Hugues. Lors du passage de l'arpenteur Roy dans le canton de Cherbourg en 1859, il habite le lot 25. Voir BAnQ, Fonds Ministère des Terres et Forêts (E21), S60, SS3, PC51, arpenteur Charles-François Roy, 11 novembre 1859, p. 32-33.

- 84 Cet acte est cité à la note 33.
- 85 Il n'était pas rare à l'époque que les habitants des côtes combinent l'agriculture et la pêche pour subsister.
- 86 BAnQ, notaire Joseph Garon, 3 mai 1836 : déclaration de Jacques Hugues, écuier.
- 87 En 1859, le lot baigné par le Ruisseau Jacquot-Hugues contient « une magnifique place de pêche » et un « pouvoir d'eau considérable » pour une

« place de moulin ». Voir BAnQ, Fonds Ministère des Terres et Forêts (E21), S60, SS3, PC51, arpenteur Charles-François Roy, 11 novembre 1859, p. 9 : description du lot 25 du canton de Cherbourg. Le secteur du Cap à la baleine se trouve sur le lot 11 (p. 6), alors que celui de l'Anse au four s'étale sur le lot 22 et les suivants (p. 8); la présentation du lot d'Ignace Saint-Louis se trouve aux pages 32-33 du carnet.

- 88 Transcription tirée du fonds Luc Lacourcière à l'Université Laval.



VOICI UNE
DE NOS SALLES
DE CLASSE.

UNE AUTRE FAÇON
D'Étudier.

École de fouilles archéologiques, au Parc du Bic.
Photo : Jean-Luc Théberge

UQAR

Le baccalauréat en géographie, concentration en aménagement du territoire et développement durable à l'UQAR. Pour comprendre les changements qui bouleversent l'environnement et les sociétés.

www.uqar.ca/programmes/7756